



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 15570

Texte de la question

M Jean-Paul Virapoulle attire l'attention de M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre sur les modalités d'attribution des titres de transports aux personnes résidant dans les départements d'outre-mer ayant perdu un membre de leur famille ancien combattant, qui est enterré en métropole. La circulaire no 253/SSM du 6 août 1962 est, en effet, restrictive à leur égard puisque la possibilité de ce voyage gratuit aérien ou maritime s'applique uniquement aux bénéficiaires résidant en France métropolitaine, en Afrique du Nord ou en Corse. Conformément aux propositions que l'union nationale des combattants (UNC, UNCAFN, SDF, AEVOG) a établies à l'occasion de son congrès national les 19, 20 et 21 mai 1989, il lui demande de mettre en œuvre les dispositions lui permettant la prise en charge par l'Etat de la totalité ou d'une partie des frais de transport entre la métropole et les départements d'outre-mer.

Texte de la réponse

Reponse. - La question posée par l'honorable parlementaire n'a pas échappé à l'attention du secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre. Ainsi qu'il l'a déclaré récemment au Parlement, le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre a saisi son collègue le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, ainsi que la compagnie nationale Air-France, afin d'aboutir à une juste solution de la question évoquée.

Données clés

Auteur : [M. Virapoulle Jean-Paul](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15570

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3109